

**ADDENDA NO 1.**  
**Questions et réponses**

Date : Le 21 janvier 2022

**A: Tous les soumissionnaires**

Objet: **Appel d'offres # C0138** – Services de location, de blanchissage et de livraison de vêtements pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse

Le présent avis vise à répondre aux questions soumissionnées jusqu'à présent. Les soumissionnaires sont également informés par la présente que la date de clôture a été reportée au 31 janvier 2022.

Questions	Réponses
1. Est-ce que le fournisseur de services prendra et déposera les vêtements UNIQUEMENT à ces endroits?	1. Pour NB : À Clair, NB - Le fournisseur doit également fournir, entretenir et réparer les vêtements, si nécessaire.  Pour NÉ : Il devra également fournir et nettoyer le linge. Lorsqu'il le dépose, il doit l'accrocher dans les vestiaires respectifs (2).
2. Le linge comprend-il des articles nécessitant un entretien particulier, comme de la laine ou des couleurs?	2. Pour NB : Non  Pour NÉ : Non
3. Quel est le nombre de pièces à ramasser à chacun de ces endroits?	3. Pour NB : À Clair, NB – environ 160 à 240 par semaine  Pour NÉ : Cela variera en fonction de l'utilisation. Jusqu'à 200 articles par semaine.
4. Y a-t-il des exigences particulières pour la livraison?	4. Pour NB : À Clair, NB - Pendant les heures d'ouverture : 6 à 14h30, du lundi au vendredi. Le fournisseur doit également classer les vêtements par catégorie, taille et nom de l'employé.  Pour NÉ : Les vêtements doivent être apportés au deuxième étage, où se trouve le bureau, et accrochés sur les supports dans les deux vestiaires. Ils devront également se présenter à l'usine.
5. Le linge nécessite-t-il un traitement spécial tel qu'un nettoyage à sec, un entretien	5. Pour NB : A Clair, NB - Non  Pour NÉ : Cela dépend des types de vêtements qu'ils fournissent.

spécial du matériel (lavage à froid ou à la main)?	
6. Un soin particulier pour un détergent/liquide de lavage sans allergène?	6. Pour NB : À Clair, NB - Pas maintenant, mais cela pourrait changer pendant le contrat.  Pour NÉ : Un détergent/liquide de lavage sans allergie serait bien mais n'est pas nécessaire.
7. Des instructions spéciales pour un détergent/liquide de lavage sans parfum?	7. Pour NB : À Clair, NB - Pas actuellement, mais cela pourrait changer pendant le contrat.  Pour NÉ : Un détergent/liquide de lavage sans parfum serait bien mais n'est pas nécessaire.
8. Un assouplissant est-il nécessaire?	8. Pour NB : À Clair, NB - Pas actuellement, mais cela pourrait changer pendant le contrat.  Pour NÉ : Non
8. La personne/l'équipe qui fournit ce service doit-elle être entièrement vaccinée?	9. Oui. Veuillez consulter la section 5.1.2 de la demande de proposition.
9. Un certificat quelconque est-il nécessaire?	10. Oui. Veuillez consulter l'annexe 1 de la partie 5 de la demande de proposition.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS RESTENT INCHANGÉES.

Aimée Legault  
 Agente d'approvisionnements  
 59 Chemin Camelot, Ottawa ON, K1A 0Y9  
 Telephone: 343-573-4189  
 E-mail: [aimee.legault@inspection.gc.ca](mailto:aimee.legault@inspection.gc.ca)